YERRES

Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : NDA/YB/CG

DECISION N° 99. 273

OBJET : Convention de formation professionnelle conclue avec l'Association « Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités Territoriales ».

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT la participation d'un agent à un atelier de formation, proposé par l'Association « Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités Territoriales »,

CONSIDERANT que la proposition de l'Association précitée, 59, rue de la Boétie - 75008 Paris, correspond aux besoins de la Commune,

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec l'Association « Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités Territoriales », précitée, sur une durée de 1 jour (30 novembre 1999), moyennant une contribution financière de 2900 francs,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 1999, fonction 0, sous-fonction 020, nature 6184.

Fait à Yerres, le 8 novembre 1999

REÇU LE
15. NOV. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN